CONSEIL CONJOINT
VILLE-CPAS

Séance du 15 octobre 2015

La séance est ouverte à 18 heures 15 minutes

Présents:

Présidence:

M. M. Prévot, Président d'assemblée.

Echevins:

Mmes S. Scailquin, A. Barzin, C. Crefcoeur, P. Grandchamps, MM. T. Auspert, B. Sohier, A. Gavroy, L. Gennart.

Conseillers:

Mme A. Oger, Cheffe de groupe; Mmes B. Bazelaire, G. Demoustier, D. Klein, N. Sonveaux, MM. J-M. Allard, J. Etienne, G. Carpiaux, P. Mailleux, P. Mathieu, C. Capelle (cdH)

M. B. Guillitte, Chef de groupe; Mmes A. Vanbrabant, MM. D. Lhoste, E. Mievis, E. Nahon, X. Gérard (MR)

Mme B. Baland, Cheffe de groupe; Mmes A. De Gand, L. Lambert, R. Mushokoza (ECOLO)

Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe; Mmes G. Grovonius, N. Kumanova-Gashi, MM. O. Anselme, J. Damilot, F. Martin, A. Piret, C. Pirot, F. Seumois, K. Tory (PS)

Mme F. Kinet, Conseillère indépendante
M. P-Y. Dupuis, Conseiller indépendant

M. P. Defeyt, Président du CPAS (ECOLO)

Conseillers du CPAS :

Mme S. Bertrand, V. Delvaux, M. P. Piron (cdH)
Mme C. Joly, M. E. Allard, (MR)
Mme F. Decamp (ECOLO)
Mmes, K. Karler, MM. J-R. Honorez, D. Recloux (PS)

Excusés:

M. A. Detry, Echevin
M. J-M. Gengler, Conseiller CPAS (cdH)
Mme M. Ben Brahim, Conseillère CPAS (PS)
Mme F. Collard, D. Renier et M. M. Deheneffe, Conseillers communaux PS
Mme A-M. Salembier, Conseillère communale cdH

Secrétaires:

M. J.-M. Van Bol, Directeur général,
Mme L. Leprince, Directrice générale adjointe,
M. A. Sorée, Directeur général du CPAS.

O R D R E D U J O U R

Séance publique

1. Rapport sur les synergies Ville-CPAS
2. Exposé de Mme Virginie OLIVIER (Coordinatrice Générale du Relais Social Urbain Namurois) sur les plans saisonniers, l'état des collaborations publiques et associations

Séance publique

1. Rapport sur les synergies Ville-CPAS

Ce point a été adopté à la suite du point 2.

Vu l'article 26bis §5 de la loi du 08 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale portant qu'un rapport annuel concernant notamment l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS est présenté lors d'une réunion annuelle commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale,

Prend acte dudit rapport.

2. Exposé de Mme Virginie OLIVIER (Coordinatrice Générale du Relais Social Urbain Namurois) sur les plans saisonniers, l'état des collaborations publiques et associations

M. M. Prévot, Président d'assemblée:
Il a été souhaité qu'un exposé puisse être partagé par la responsable coordinatrice générale du Relais Social Urbain Namurois (RSUN).

Je cède d'entrée de jeu la parole à Madame Virginie Olivier pour pouvoir nous délivrer cet exposé qui, je n'en doute pas, sera riche d'intérêt et d'enseignement et nourrira un débat intéressant.

Je vous en prie, Madame Olivier.

Mme V. Olivier, Coordinatrice générale du RSUN:
Merci beaucoup.

Bonsoir à tous en vos titres et qualités. Merci pour cette invitation.

Je vais vous faire un petit exposé. Je voudrais déjà vous prier de m'excuser parce que je pensais qu'il y avait un grand écran et donc j'ai mis beaucoup de texte sur mon Power Point, donc cela va être illisible. C'est juste pour la forme mais cela va être un peu compliqué de suivre sur le Power Point. Vous allez être obligés de m'écouter.

Ici, je vais vous parler du Relais Social Urbain Namurois (RSUN), de quoi s'agit-t-il? Le RSUN c'est une association "Chapitre 12", donc autrement dit "Association de CPAS" qui rassemble des partenaires publics et privés qui se mettent ensemble pour œuvrer à la lutte contre la grande précarité et l'exclusion sociale. On retrouve effectivement le CPAS, la Ville mais également le CHR Sambre et Meuse, le Centre de service social, les Restos du Cœur, la Saint-Vincent de Paul de la Province de Namur, l'asbl Phoenix, les 3 portes, le Centre d'action interculturelle, Sésame, Namur Entraide Sida, les Sauverdias, la Province de Namur, la Maison médicale des Arsouilles, l'Hôpital Neuro-Psychiatrique Saint-Martin, le Centre d'Information et d'Education Populaire (CIEP), Li Ptite Buwèye, le Groupe Animation de la Basse-Sambre, le CPAS de Sambreville, la Maison médicale de Bomel, la Croix-Rouge, Lire et Ecrire, une Main Tendue, la Maison médicale de La Plante, le Foyer namurois, Gestion Logement Namur, la Maison médicale des Balances et le Re-verre.

Vous voyez que parmi ces partenaires, il y a quelques partenaires de Basse-Sambre et un partenaire qui n'apparaît pas, qui est le Service d'Assistance de Guidance et d'Intervention Sanitaire et Sociale (SAGEISS) issu de la ville d'Andenne.

Tout cela pour dire que le RSUN a prétention à travailler sur l'ensemble de l'arrondissement de Namur.

On est une toute petite équipe de 4 équivalents temps plein, que l'on appelle la coordination générale, qui sert le réseau du RSUN. Qu'est-ce que l'on fait? On crée, on nourrit, on soutient ce réseau en offrant des formations, en étant à l'écoute des questions des partenaires, en essayant de trouver des solutions à des difficultés rencontrées sur le terrain, en alimentant des réflexions, etc.

On essaie aussi de développer de nouvelles actions qui visent à régler le problème de chaînons manquants, comme on dit, ou de nœuds qui freinent le passage de l'urgence sociale vers l'insertion.

Sachant que le public du RSUN, en tout cas sur Namur, c'est quand même essentiellement un public en situation de sans-abrisme, c'est le phénomène de grande précarité de manière générale dont traite le RSUN mais c'est vrai qu'à Namur, il y a quand même aussi une réalité de sans-abrisme qui est bien présente.

Dans cette optique de mise en place d'actions, ce que l'on a déjà pu faire et ce ne sont que quelques exemples, c'est par exemple la mise en place et la coordination des Equipes mobiles de rue, vraiment spécialisées dans l'approche des personnes sans-abri, pour maintenir le lien de confiance, informer les personnes des services, les mettre à l'abri aussi en hiver. Durant cette période hivernale, des maraudes sont organisées, y compris les week-ends, pour s'assurer que les personnes se mettent à l'abri.

Les équipes mobiles de rue, c'est 4 services:

- *le Relais Santé, je vous en parlerai un peu par la suite,*
- *Salamandre, qui est un service de l'asbl Phoenix,*
- *les travailleurs sociaux de proximité de la Ville,*
- *le service de l'Echange de l'asbl Namur Entraide Sida*

Ces 4 associations se sont mises ensemble pour réaliser du travail de rue en binôme, ce qui permet que chaque institution puisse donner de son temps pour faire ce travail et en même temps garder son core business par des permanences ou autre travail social par ailleurs.

Au niveau de la coordination, ce que l'on fait, c'est s'arranger pour qu'il y ait un passage en rue tous les jours et organiser les horaires en fonction de cela.

On a aussi pu observer à un moment un problème au niveau de l'aide médicale urgente pour les personnes à la fois belges sans couverture de mutuelle et aussi des personnes étrangères qui pouvaient en bénéficier, et finalement c'est le seul droit qu'ils pouvaient avoir, de l'aide médicale urgente. On a constaté qu'il y avait de grosses difficultés autour de ces situations. Là, on a pu mettre en place tout un travail avec le CPAS et les maisons médicales pour essayer d'organiser des relais et que les personnes puissent être prises en charge. C'était un travail assez important et qui a permis de résoudre un problème qui était là depuis un certain temps.

On a eu aussi l'occasion de faire naître un projet qui est porté par l'asbl "les 3 portes" qui s'appelle "les 2 R", pour "le Rocher" et "le Réveil". Il s'agit d'une petite structure de logement semi-collectif qui se trouve à Vedrin et où les personnes sans-abris sont accueillies sans limite de temps et sans leur demander de se mettre en projet. C'est aussi l'occasion de pouvoir offrir un type de logement un peu différent sachant que les maisons d'accueil sont assez restrictives dans ce qu'elles proposent en termes de conditions: il faut rentrer dans un projet; dans un laps de temps déterminé et cela ne convient pas à un public qui est particulièrement fragilisé. Les 3 portes ont mis sur pied ce projet – d'abord "le Rocher", puis "le Réveil" est venu – et c'est une initiative qui est assez unique en Wallonie. Je trouve que c'est un projet dont on peut être fier à Namur.

Je ne vais pas vous citer tout, l'idée était de vous donner un petit échantillon de ce qui est mis en place dans le cadre du RSUN.

La coordination générale a aussi des missions obligatoires imposées par la Wallonie, notamment:

- *la coordination des plans saisonniers, j'en parlerai un peu plus après.*
- *le suivi pédagogique et financier des projets subventionnés, étant donné qu'une douzaine de projets sont financés dans le cadre du RSUN qui est bailleur de fonds. J'en parlerai également.*
- *l'observatoire de la grande précarité. Là, il s'agit d'une récolte de données. C'est aussi un gros travail qui a été mis en chantier il y a quelques années et qui commence à porter ses fruits aujourd'hui. Au départ, les services ne voyaient pas toujours l'intérêt de devoir rentrer des fiches avec leurs statistiques. Et au final, maintenant, qu'ils ont un retour sur ce travail, ils peuvent se rendre compte de l'intérêt que cela a en termes d'évaluation du travail, en termes d'adaptation du travail, en termes de questionnement, de réflexions tout simplement.*

Et enfin, nous sommes pilotes du projet du relais santé qui a été présenté à la journée du CHR et qualifié par un partenaire comme "le petit bijou du relais social". Donc, j'étais assez fière et je rejoins ce petit compliment. Ce sont des infirmiers qui prodiguent les premiers soins, mais je pense avoir aussi une diapositive qui est consacrée à cela, donc, je vous en parlerai après. Le capteur logement qui est copiloté et le housing first, j'y reviendrai.

Au niveau des chiffres relatifs au sans-abrisme, il y a quelques temps (le Relais social existe depuis 2007), on se disait que Namur était une ville bourgeoise, que c'était un phénomène relativement marginal et maintenant que l'on obtient des statistiques, elles sont assez impressionnantes, je trouve. Le Relais santé a, l'année passée, rencontré 872 personnes différentes en 2014. C'est un chiffre important. Parmi ces 872 personnes, 79% étaient en logement inadéquat. Donc, c'est un chiffre qui parle.

L'abri de nuit a, toujours en 2014, hébergé 645 personnes différentes. Les équipes mobiles de rue dont j'ai parlé ont réalisé 211 zonages et ont rencontré 376 personnes.

On a pu constater, en 2015, qu'il y avait vraiment une explosion du chiffre de personnes rencontrées notamment au Relais santé, où, au mois d'août, on avait déjà 770 personnes différentes rencontrées mais c'est le cas aussi pour le projet Salamandre. Donc, on est loin de la fin de l'année et l'on a déjà autant de personnes rencontrées par le Relais santé.

Étant donné qu'il s'agit d'un Conseil communal conjoint Ville/CPAS, je vais vous parler des projets qui sont financés dans le cadre du Relais social avec la Ville pour pilote. Vous en avez sans doute entendu parler, le Dispositif d'Urgence Sociale (DUS) qui est cette ligne verte (0800/124.20) et qui n'est pas à destination que des personnes sans-abri, mais qui est à destination de tout citoyen en situation de crise, d'urgence sociale 24h sur 24h. Le DUS réalise également tout un travail d'écoute et d'orientation à l'abri de nuit, à l'ouverture de l'abri de nuit.

Le CPAS pilote également un projet dans le cadre du Relais social qui s'appelle "Action logement", il s'agit de listings de logements qui sont répertoriés en deçà d'un certain montant de location. Cela permet aux travailleurs sociaux de ne pas s'épuiser à chercher tous azimuts avec leurs usagers des logements mais d'avoir des listes à disposition pour pouvoir gagner du temps. C'est un listing qui est envoyé chaque semaine aux partenaires du réseau.

Il y a également dans le cadre de ce projet, une séance d'information qui est organisée tous les lundis qui permet d'informer les personnes sur la manière dont on peut chercher un logement, sur les sociétés de logement public, sur l'agence immobilière sociale, sur les différentes aides auxquelles les candidats-locataires peuvent prétendre, ainsi que des ateliers "bien habiter", c'est-à-dire que trouver un logement, c'est bien, mais après il faut aussi pouvoir s'y maintenir et tout le monde n'a pas la culture du bien habiter. Ici, des petits ateliers sont proposés avec comme nouveauté un coaching dans le logement pour les personnes qui auraient vraiment du mal à mettre en place des petites habitudes dans ce sens.

Je vous disais que nous subventionnions d'autres projets. Dans le cadre du Relais social, sont également subventionnés l'accueil du matin porté par les Restos du cœur, le programme d'accueil d'aides supplémentaires en soirée piloté par Une main d'entendue, le projet Salamandre de Phénix, le Service d'accompagnement post-hébergement et les 2 R pilotés par les 3 Portes et le travail de rue

réalisé par l'Echange ainsi que, sur la Basse-Sambre, la Ruche, le Relais santé Basse-Sambre ainsi que le Re-verre et les Equipes Mobiles Action sociale du service SAGEISS sur la ville d'Andenne. Cela représente plus ou moins 16 équivalents temps-plein.

Je ne passe pas tous les projets en revue, je vais vous épargner, mais si vous avez des questions j'y répondrai avec plaisir.

Au niveau des plans saisonniers, c'est une mission de coordination que la Wallonie propose aux Relais sociaux. Cela est à destination du public sans-abri. Il y a également un Plan grandes chaleurs, oui, il existe et il n'est activé qu'en fonction des températures. Donc, la réflexion que l'on souhaiterait tenir avec le réseau, c'est qu'au-delà de la population sans-abri, il y a aussi des personnes fragilisées, des personnes âgées, des personnes en logement inadapté, et l'on se dit que cela pourrait être intéressant de voir comment mener une action avec d'autres acteurs. Une première réunion a eu lieu avec la Cellule Plan d'urgence de la Ville, mais l'idée, c'est de voir aussi comment l'on pourrait mettre en place un vrai Plan grandes chaleurs à plus grande échelle.

Pour ce qui concerne le Plan Hiver, vous en parlez plus régulièrement en Conseil communal. Il a lieu du 1er novembre au 31 mars. C'est un plan en questionnement aussi parce que c'est vrai que parfois il fait déjà très froid en octobre. Il n'y a pas que le froid, il y a aussi la pluie. Et cela peut être le cas aussi en avril. C'est un vrai questionnement. Il y a une subvention spécifique qui est réservée au plan hiver qui est 67.500 €, mais cette année – et c'était le cas l'année passée aussi – c'est plus de 110.000 € qui sont consacrés à ce Plan hiver, essentiellement octroyés à la Ville pour le dédoublement de l'abri de nuit et pour le renforcement des services Dispositif d'Urgence Sociale, travailleurs sociaux de proximité ainsi qu'un renforcement du Relais Santé. Un enjeu, c'est que l'année prochaine, il ne sera plus possible de consacrer des fonds au-delà de la somme prévue par la Wallonie étant donné que la somme d'argent qui est…

M. M. Prévot, Président d'assemblée:
On va demander à nos Directeurs généraux de faire cela discrètement parce que cela perturbe l'exposé de l'orateur.

Mme V. Olivier, Coordinatrice générale du RSUN:
Donc, les quelques 35.000 € que l'on retrouve entre les deux, ce sont des fonds qui sont pris sur l'enveloppe "projets" lorsque des fonds sont récupérés. Donc, l'enveloppe qui permet de subventionner toute une série de projets. Donc, l'année prochaine, on sait déjà que ce ne sera plus possible de consacrer plus d'argent que cette somme des 67.500 €.

Par ailleurs, étant donné les événements de l'année passée, un travail d'analyse des différents plans hiver depuis 2007 est en cours ainsi qu'un travail sur les impacts identifiés par les travailleurs de terrain. Donc, on va voir ce que l'on peut retirer de cela. L'objectif serait d'avoir aussi une réflexion plus large sur la manière de dépasser l'urgence sociale parce que finalement le plan hiver, c'est surtout renforcer tous les services d'urgence sociale et l'idée serait de profiter de cette période pour dépasser cette urgence et avoir des solutions plus pérennes.

Parmi les initiatives pilotées ou co-pilotées par le Relais social, on retrouve le Relais santé. Je vous en parlais tout à l'heure. Donc, il s'agit de trois équivalents temps plein infirmiers, dont l'objectif est de rattacher les personnes en grande précarité à un niveau de santé global satisfaisant au travers de trois pôles: un dispensaire, le travail de rue et le travail dans les institutions. Donc, le Relais santé va dans les institutions pour rencontrer les personnes. Je vous ai déjà donné les chiffres.

Au niveau des projets copilotés, nous avons un tout nouveau projet de Housing First qui est un projet partenarial entre Phoenix, la Ville de Namur et Namur Entraide Sida; le Relais santé est également partenaire. Ce projet vise à proposer aux personnes sans-abri un logement sans condition si ce n'est d'avoir un revenu et d'avoir envie de rentrer dans ce logement. Au départ de ce logement, l'accompagnement s'organise. Souvent, on fonctionne d'une autre manière, c'est que l'on estime que la personne, pour aller dans le logement, doit d'abord avoir résolue ses problèmes de consommation, elle doit avoir fait telle et telle étape de ce que l'on estime qu'elle doit faire. Ici, l'idée est de la mettre en logement et puis, seulement, travailler avec elle. C'est un projet qui existe depuis le 1er juillet. C'est un financement fédéral qui s'arrêtera fin juin 2016. Depuis le 1er juillet, 6 personnes sont entrées en logement et les résultats sont assez surprenants parce que les personnes s'accrochent à leur

logement et après une petite phase de décompensation, on se rend compte que les personnes revivent, elles sont tout autre et elles sont prêtes à repartir pour d'autres aventures et pour ce que l'on n'aurait pas forcément imaginé possible pour elle. Donc, pour le moment, les résultats sont vraiment encourageants.

Nous co-pilotons également avec le Réseau Santé Namur, et en partenariat avec Gestion Logement Namur, un projet de Capteur logement qui vise à capter du logement privé pour faciliter l'accès au logement des personnes fragilisées en assurant une garantie d'accompagnement à domicile par des partenaires du secteur psycho-médico-social qui conventionnent dans le cadre de ce projet. Depuis juillet 2014, il y a eu 34 mises en logements. Si cela vous intéresse davantage, nous organisons un colloque sur le relogement des personnes fragilisées le 02 décembre à la Maison de la Culture.

Je terminerai par les questionnements et enjeux à venir. Au-delà de ce que je vous ai présenté, on continue à réfléchir, on continu à être l'écoute des besoins à la fois des travailleurs, mais surtout des personnes. Ce qui ressort régulièrement, c'est qu'il manque un lieu d'accueil de jour un peu multi-services où l'on pourrait trouver une série d'informations et de services, mais aussi juste un lieu pour se poser, c'est-à-dire que souvent, il y a l'accueil du matin au Resto du cœur – on peut y rester à midi, il y a des repas qui arrivent – puis, il faut éventuellement aller à Une main tendue. Il n'y a pas de place si l'on est un peu convalescent, il n'y pas de fauteuil. L'idée serait d'avoir un lieu d'accueil de jour un peu plus élargi que simplement un lieu où l'on sert des repas. Ce sera le grand chantier 2016.

Il manquerait également un lieu pour les personnes en convalescence, un lieu jour-nuit, pour les personnes qui ne sont pas assez malades que pour rester à l'hôpital, mais qui, en même temps, sont un peu trop mal que pour rester en rue. Donc, je pense que cela peut s'inscrire dans la création de la maison de convalescence qui est un projet que le CPAS développe avec différents partenaires, sachant que le public est bien plus large que les personnes sans-abri, mais notamment, on pourrait envisager avoir un partenariat avec cette maison de convalescence.

Il y a aussi une demande de la part des services actifs dans l'aide alimentaire qui souhaitent travailler encore plus ensemble. Il y a déjà eu de beaux progrès par rapport à cela. Je pense qu'il y a une belle solidarité entre les différents services, mais c'est vrai qu'il y a de plus en plus de difficultés à obtenir des stocks alimentaires. L'idée serait aussi de réfléchir à la valorisation des invendus. Il y a des choses qui sont mises en place avec la Wallonie, des tables rondes qui ont eu lieu sous la précédente législature qui ont été relancées par le cabinet Di Antonio. Donc, l'idée est de pouvoir réfléchir à cette question des synergies et à des projets que l'on pourrait mettre en place avec une coordination que l'on pourrait mettre en place également en 2016.

Je vous ai déjà parlé de plusieurs projets relatifs aux logements. Cette question de l'accessibilité aux logements revient régulièrement et l'on se rend compte qu'il y a déjà pas mal de choses qui sont mises en place. L'idée serait de pouvoir peut-être créer un outil de clarification et de créer plus de zones d'intersection entre les projets. Un petit exemple, c'est que le capteur logement a repris ses listes de candidats locataires avec Gestion Logement Namur et ils se sont rendu compte qu'il y avait une intersection et qu'il y avait la moitié des candidats qui n'avaient pas renouvelé leur demande à Gestion Logement Namur. Donc, c'est intéressant de pouvoir investiguer, de savoir si c'est du découragement, qu'est-ce qui se passe? Quels sont ces phénomènes? L'idée est donc de créer plus de lien entre ces différents projets.

Enfin, une question qui nous turlupine aussi, c'est le constat que quasi 30 % des patients du Relais santé et 43% des personnes hébergés à l'abri de nuit sont sans ressource. Donc, c'est sans revenu d'intégration et il ne s'agit pas de personnes étrangères, en tout cas pour ce qui concerne Relais santé, c'est objectivé: c'est 70% de belges qui fréquentent le Relais santé. La question est de savoir pourquoi ces personnes n'activent pas leurs droits. C'est un chantier que l'on voudrait pouvoir investiguer en 2016.

Merci pour votre attention et votre intérêt.

(Applaudissement dans l'assemblée).

M. M. Prévot, Président d'assemblée:
Merci aussi pour la clarté de l'exposé. Je pense qu'il n'y aura pas d'objection à pouvoir mettre sur l'extranet et diffuser aussi par e-mail, à l'attention des Conseillers de l'Action sociale comme

Conseillers communaux le Power Point, de manière à pouvoir en prendre connaissance de manière plus fine que cela n'a pu être le cas sur les écrans.

Le débat s'ouvre à présent à chacun et chacune qui le souhaite. N'hésitez pas juste à me faire un petit signe, comme cela, je le sais.

Madame Oger, je vous en prie.

Mme A. Oger, Cheffe de groupe cdH:
Je voudrais vraiment saluer le travail considérable qui a été mené par cette petite équipe depuis moins de 10 ans parce que j'ai assisté à la naissance du Relais social et j'ai vu comment l'évolution se faisait. Je crois que tout le monde l'a entendu ici avec les projets qui sont tellement divers, les synergies qui se sont multipliées et la mise en place du Relais santé, tout ce que l'on peut dire c'est que vous n'avez pas chômé.

Ce qui me parait important quand même, c'est de reprendre simplement trois grands mots clés parce qu'il est question, bien sûr, de l'accueil des grands précarisés, mais il est aussi question d'accroche et il est question d'accompagnement. Un accompagnement qui veut se faire de plus en plus dans la durée et cela montre bien que le travail du Relais social est un travail qui est tout le temps remis sur le métier et que la réflexion globale continue à se faire.

Je voudrais insister sur deux grands nouveaux défis. Le nombre de personnes précarisées est de plus en plus en augmentation. Donc c'est déjà un premier défi et on l'a dit, il faut travailler avec une enveloppe fermée, ce n'est pas facile. Mais alors, ce que l'on constate aussi, c'est un changement dans le public puisque de plus en plus de personnes âgées, mais aussi de jeunes se trouvent dans une situation de grande précarité et, on l'a encore dit à la dernière réunion, ce public jeune fait question parce que c'est un public particulier qui est particulièrement fragile et vulnérable.

Je voudrais bien souligner ces défis-là dont le Relais social est conscient.

Merci beaucoup.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:
Merci Madame Oger. Madame Baland, je vous en prie.

Mme B. Baland, Cheffe de groupe ECOLO:
Evidemment, je m'associe à Madame Oger pour les félicitations de l'exposé et surtout de l'action que vous menez, mais sur un plan plus strictement médical, quelles sont les collaborations que vous avez en dehors des maisons médicales, notamment les représentants des généralistes namurois?

Mme V. Olivier, Coordinatrice générale du RSUN:
Avec le RGN, il n'y a pas vraiment de lien. Maintenant, c'est souvent quelques médecins indépendants qui sont connus pour leur affinité avec leur public avec qui les infirmiers collaborent. C'est vrai que l'on a eu la chance aussi que des maisons médicales s'ouvrent parce qu'il y avait trois maisons médicales dont deux au forfait, et donc, c'était problématique par rapport à cette patientèle. Maintenant, avec la maison médicale des Balances qui n'est pas encore saturée et qui fonctionne au forfait également et beaucoup de collaborations avec la maison médicale de la Plante également, Bequet médic qui commence aussi à travailler avec le Relais santé, qui a conventionné dans le cadre de l'aide médicale urgente. C'est vrai que pour ce qui concerne les médecins indépendants, il s'agit plus du bouche à oreille et de fonctionner une fois avec un médecin et de voir que cela se passe bien et qu'il n'a pas peur d'être confronté à ce type de public qui est parfois un peu rébarbatif pour d'autres médecins.

Mme B. Baland, Cheffe de groupe ECOLO:
Merci pour l'explication.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:
Oui, Madame Karler.

Mme K. Karler, Conseillère CPAS (PS):
Merci beaucoup.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Puisque l'occasion nous est donnée, permettez-moi d'intervenir quelque peu sur des points qui nous paraissent essentiels pour cette occasion unique et annuelle de cette assemblée.

Il est évident que c'est au nom de notre groupe que je prendrai la parole. Je voudrais excuser l'absence de Madame Ben Brahim, notre cheffe de groupe, retenue en raison de difficulté de santé.

Je voudrais également adresser en tant cas nos remerciements aux membres du personnel du CPAS, on le fait si peu souvent, pour le travail de qualité mené quotidiennement. Remercier aussi l'ensemble du Conseil de l'Action sociale pour la richesse des échanges réalisés, le plus souvent dans un climat serein et constructif.

Le contexte de pauvreté, vous venez encore de le rappeler, n'épargne pas Namur. Loin de là. Les chiffres qui ont été quelque peu évoqués le démontrent. Le cumul des difficultés et la complexité aussi des difficultés est une réalité face à laquelle se trouve directement les travailleurs sociaux qui méritent notre reconnaissance.

Merci d'ailleurs à Madame Olivier pour son exposé, pour avoir relayer le travail réalisé par le dispositif précieux que constitue le Relais social et urbain namurois. Dispositif qui d'ailleurs a démontré son efficacité, sa pertinence, sa plus-value, personne ne pourra en dire le contraire.

Je ne voudrais pas non plus cacher notre contentement, notre reconnaissance quant à l'accueil qui nous est réservé pour cette séance conjointe puisque nous sommes enfin ensemble parmi vous pour entendre, rendre compte des actions de la Ville mais aussi de celles du CPAS, des collaborations existantes et à naître. Fort heureusement, dois-je le dire, nous ne sommes plus cachés – comme vous l'avez dit Monsieur le Président – dans le fond de cette pièce.

L'idée n'est pas – si certain voudrait le faire croire – d'être mis en lumière, mais surtout de mieux visualiser les actions du CPAS, de relayer encore les besoins de notre population, celle que nous côtoyons de plus en plus nombreuse au sein du Centre Public d'Action Sociale. Merci donc, vraiment je tiens à vous le dire, pour cette avancée.

Le CPAS, faut-il le dire, c'est permettre à tous d'abord de mener une vie conforme à la dignité humaine, c'est pour cela que nous sommes là.

Par ailleurs, je me souviens – et le compte rendu le rappellera – que nous avions déjà l'an dernier exprimé le souhait et l'intérêt d'une commission conjointe Ville/CPAS autour de l'Action Sociale autour de la Cohésion sociale. Une commission, bien évidemment, préalable à ce Conseil. C'était une demande que nous vous avions formulée l'an dernier et si je me souviens bien, j'espère avoir bonne mémoire, que tous vous aviez plutôt acquiescé l'idée et la formule. Bien sûr, il pourrait s'agir d'un groupe de travail non rémunateur d'un jeton de présence, l'objectif d'une telle rencontre serait d'identifier les actions, les synergies à poursuivre et à engager et nous regrettons que vous n'ayez pu répondre favorablement à cette demande pourtant constructive.

Il suffit de lire le rapport puisque c'est à l'ordre du jour aussi, il y a effectivement un point sur le Relais social qui est évoqué, mais il y a également à l'ordre du jour de ce Conseil conjoint, un rapport sur les synergies entre la Ville et le CPAS. Je pense que nous avons eu à disposition il y a quelques jours à peine ce rapport qui fait plutôt deux pages. On peut se réjouir des collaborations qui sont constatées, qui sont observées, mais on peut aussi constater les carences.

J'ai fait justement l'exercice de comparer les rapports antérieurs 2014, 2013,… pour observer que ces deux pages sont identiques. On peut parler d'un copier-coller à l'une ou l'autre exception, je ne le cacherai pas.

Bien sûr, il faut admettre que c'est rassurant de voir les collaborations se poursuivre, mais il est désolant de ne pas constater de renforcement de ces synergies pourtant annoncées. Absence, insuffisance de synergies pour le moins alors que la note de politique générale de l'an dernier parlait d'un véritable audit pour avancer en la matière.

Une fois de plus le propos n'est pas celui de la critique facile, mais celui de rôle, ici, d'opposition où l'évaluation des actions pour améliorer les dispositifs, rencontrer les besoins du citoyen parait utile voire indispensable.

Donc, l'inventaire des synergies pourrait être un outil intéressant porteur d'un changement.

Je viens d'être interpellée justement dans le cadre de l'exposé de Madame Olivier sur la question des 30% du public et des bénéficiaires qui s'adressent au Relais santé parmi eux 30% sont sans ressource. Je pense que ce que vous avez signalé et mis en lumière est assez interpellant. Comment se fait-il qu'au jour d'aujourd'hui, cet accès à l'information aux droits n'est pas d'application, n'est pas effective. J'imagine que cela s'explique par des tas de raison, mais je pense qu'une des pistes aussi explorées et une manière de répondre à cette problématique que l'on doit prendre au sérieux, c'est d'améliorer aussi les synergies et les collaborations entre les politiques d'actions sociales qui sont développées entre la Ville et le CPAS pour que plus personne ne reste au bord du chemin et pour que ces 30% de population ne soient pas sans revenu, ce n'est plus possible au jour d'aujourd'hui.

Je ne résiste pas à la tentation de revenir sur les propositions que nous avions formulées l'an dernier quant à ces synergies. Je pense à l'exemple d'autres villes, en termes de bonne pratique, quant au guichet social unique et surtout, pourquoi pas, au recours à un tiers, à un consultant pour renforcer ces synergies.

Je voudrais également revenir sur la question de l'abri de nuit. D'une part, pour féliciter surtout la mise en conformité du règlement pour répondre enfin aux dispositions régionales quant à la période hivernale, l'accueil inconditionnel pourra enfin être effectif et c'est une excellente chose. Donc, je pense que le travail a porté ses fruits.

Par ailleurs, l'abri de nuit reste sous l'autorité de la Ville, vous le savez, ainsi vous que l'avez décidé d'ailleurs, alors que vous savez qu'il serait plus cohérent que le CPAS puisse gérer cet outil précieux. Le CPAS qui détient là l'expertise en la matière d'une part, plus que cela, la reprise de cet abri de nuit par le CPAS engendrerait un gain financier considérable. Puis-je vous demander de bien vouloir enfin entamer la réflexion et l'examen de cette piste sérieuse et constructive?

Vous le savez, pour qu'il y ait synergie, il faut qu'il y ait un ou plusieurs mobiles, le plus souvent c'est la recherche de subvention, le gain en termes de fonctionnement, la mise en œuvre de services de proximité pour les citoyens. La synergie, c'est finalement le simple constat que un plus un égale trois et, je pense que l'exemple de l'abri de nuit est très parlant à cet égard.

Et puisque le développement des synergies n'est ni facile, ni spontané, ni naturel, on en fait la démonstration d'année en année, sans doute serait-il utile donc de recourir à un prestataire externe chargé d'examiner les pistes d'une réelle stratégie win-win, au bénéfice bien sûr des institutions partenaires et des citoyens. Acceptez-vous cette proposition?

Nous pourrions aussi instituer un groupe de travail élargi relatif aux synergies, en tout cas, notre groupe est preneur, avec pour objectif d'élaborer des recommandations pour évoluer en ce sens.

Voilà, au niveau des synergies et de l'impact au niveau du citoyen.

Par ailleurs, puisque c'est notre rendez-vous annuel, j'en reviens également à la question que j'avais déjà posée l'an dernier à laquelle je n'ai toujours pas eu de réponse, mais je pense que c'est une question fondamentale qui concerne l'emploi des personnes handicapées. J'étais venue sur le sujet l'an dernier, c'est une question fondamentale pour vous aussi parce qu'elle est explicite dans la déclaration de politique sociale pour cette législature. Je vous rappellerai, à cet égard, qu'une nouvelle règlementation qui était entrée en vigueur en 2013 déjà impose aux Pouvoirs Locaux de pouvoir engager et avoir recours à des personnes qui présentent un handicap. L'AWIPH dont la tutelle est assurée par Monsieur le Bourgmestre en titre est chargée de réaliser, comme vous le savez, un état des lieux périodique quant à l'emploi des personnes handicapées. À l'époque déjà, le CPAS ne répondait pas à ces obligations. Ma question est à nouveau la suivante: quelle est la situation concrète et effective? Le CPAS a-t-il rempli le mini questionnaire de l'AWIPH? Rempli-t-il son obligation? Je voudrais connaitre le nombre de personnes handicapées que le CPAS devrait employer? Le nombre aussi qu'il emploi réellement? Et surtout, quelle disposition comptez-vous prendre pour remédier à cette situation, le cas échéant? Je vous demanderai aussi, aujourd'hui, le délai dans lequel nous pourrions avoir quelques précisions à cet égard. S'il y a bien un pouvoir public qui doit être attentif à ce public fragilisé, c'est le CPAS et comme je le disais, la déclaration de politique sociale 2013-2018 le précise clairement.

Alors, un petit mot aussi sur la thématique, plus particulièrement, des aînées. Le CPAS, c'est aussi des initiatives en faveur des personnes âgées. On y compte cinq maisons de repos, une résidence-

service, d'autres services tels que l'accueil de jour, les repas à domicile,... Il y a lieu quand même de mettre en avant cette politique assez pertinente, complète et intéressante qui est gérée avec beaucoup de qualité et de sérieux par le CPAS.

On sait aussi qu'il y a là une pertinence de cette offre de services qui est variée, diversifiée. On parle de construction, de rénovation, de mise aux normes, moi, je pense que le secteur se développe, se modernise et s'en sort plutôt bien sur le plan budgétaire puisque l'équilibre global est respecté.

Je pense que c'est vraiment un secteur que l'on a envie de porter, de soutenir et de reconnaitre aussi. Par ailleurs, avec la petite attention que l'on sait qu'il ne faut pas prendre de risque en termes d'accessibilité pour les citoyens puisque l'on sait que le coût journalier des maisons de repos du CPAS Namur n'est pas négligeable et qu'il faut donc être attentif à ne pas encore augmenter ce coût pour les personnes, et notamment les personnes âgées qui sont aussi concernées par la problématique de la précarité.

Je pourrai revenir sur d'autre thématique, en tout cas quelques-unes qui nous avaient interpellées également, c'était le projet d'économie sociale, Monsieur Defeyt. Je vous lis, suite aux discussions sur le service de repassage titre-service "Osez le fer": je proposerai au Conseil d'entamer une étude de faisabilité d'une activité d'économie sociale pour soutenir notre action en matière de maintien à domicile". Et vous avez raison parce qu'effectivement il y a du travail à faire en faveur des aînés. Il serait peut-être intéressant de développer aussi un service pour que des personnes puissent se rendre au domicile, effectuer quelques petits travaux. Je pense qu'il y a un besoin réel, là, qui nous est relayé par les citoyens. Mais, nous sommes deux ans plus tard, et je voudrais savoir où en est ce projet? Quid de cette étude de faisabilité qui avait été annoncée?

J'en profiterai également pour relayer les besoins qui nous sont souvent communiqués à savoir pourquoi pas d'entamer une réflexion sérieuse sur la possibilité d'un taxi-social. Je sais, nous savons qu'il y a une variété de services qui sont déjà en place à cet égard, néanmoins, il subsiste encore des carences. Pas mal de personnes ont encore des difficultés de se rendre à l'hôpital, d'aller en consultation,... Donc, cette piste pourrait aussi être explorée.

Je voudrais aussi faire la petite remarque par rapport à la pension de famille qui est un chouette projet qui a été porté, pensé aussi grâce au CPAS, Monsieur Defeyt. La pension de famille, à en croire et à en lire les déclarations d'époque, a été inaugurée. Elle est effective. Cette pension de famille est destinée à un public qui présente un parcours de vie assez difficile, assez complexe pour des personnes qui ont parfois été hospitalisées, parfois incarcérées, qui ne peuvent pas gagner un logement plutôt ordinaire. Là, on voit qu'il y a deux logements qui sont toujours inoccupés faute de travaux réalisés. Je pense que c'est regrettable. Je parle de la rue Saint-Nicolas, de ces deux logements qui sont là, avec des problèmes d'humidité à cause de l'habitation qui est jointe. La rénovation n'est pas réalisée. C'est dommageable. Si l'on pouvait avoir un coin d'attention parce que l'on connait les besoins en la matière.

Je pense avoir entamée quelques éléments de discussion. J'espère avoir quelques éléments de réponse aussi, et notamment à l'égard aussi de cette question: comment le CPAS va-t-il anticiper l'arrivée prochaine des migrants? Comment va-t-il assumer l'orientation du logement? Pourquoi pas de la santé mentale puisque l'on sait qu'en termes de problématique phare, ce sont celles liées à la question du logement et à la question des traumatismes et donc, du suivi psychologique.

Des mesures, par exemple, ont-elles été envisagées avec le réseau 107? Je pense que ce serait une piste aussi à explorer davantage, le réseau 107 qui regroupe des partenaires qui sont là en faveur des personnes présentant une problématique de santé mentale.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements dans l'assemblée)

M. M. Prévot, Président d'assemblée:
Merci Madame Karler.

Y a-t-il d'autre demande d'intervention? Madame Klein.

Mme D. Klein Conseillère communale cdH:
Merci Monsieur le Président.

Bonsoir à tout le monde.

Je voulais poser une question à propos de ceux qui vont peut-être venir frapper à la porte des services sociaux prochainement et du CPAS.

Cela aurait pu aussi être une question d'actualité, la question des réfugiés qui sont arrivés progressivement à Belgrade depuis le 18 septembre.

Je voudrais en profiter pour remercier le Collège de la séance d'information qui avait été organisée le 16 septembre. Je crois que cela s'est vraiment bien passé et que cela répondait vraiment à une demande d'information. Les riverains sont très en demande d'information.

Je voulais aussi souligner l'attitude des riverains, je crois que cela avait été une attitude très digne, à part quelques réactions isolées.

C'est vrai que depuis, il y a un déficit d'information et les gens sont en demande. Je crois qu'il n'y a pas de problème, cela se passe bien, les réfugiés sont discrets mais il y avait aussi beaucoup de riverains qui souhaitaient proposer de l'aide et qui n'ont toujours pas vraiment de réponse.

Je sais que la Ville fait des choses, il y a eu des collectes qui se sont très bien déroulées. Il y avait un numéro d'information, je ne sais pas s'il fonctionne toujours et il y avait un comité d'accompagnement.

Je voulais savoir si l'on pouvait avoir quelques informations à ce sujet, sur la suite, combien de réfugiés? Il y a une demande aussi de savoir quand arrivent les familles.

De nouveau, comment on peut répondre à cette demande d'aide?

Il y avait aussi une question des riverains qui interpelle. On avait dit qu'il y aurait davantage de policiers, une présence policière. Qu'en est-il et comment peut-on organiser la suite de l'information et de la communication pour que l'accueil continue à bien se passer?

Merci.
M. M. Prévot, Président d'assemblée:
Merci Madame Klein.

Y a-t-il d'autre souhait d'intervention? Monsieur Martin.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:
Je voulais me joindre d'abord à ma collègue pour les remerciements envers le Relais social pour le travail précieux qu'il accomplit au quotidien et derrière vous, tous les travailleurs pour la coordination qui s'opère.

Vous ne nous rassurez pas sur le nombre élevé de personnes nécessiteuses. On aurait souhaité entendre des chiffres à la baisse mais malheureusement, les chiffres sont toujours à la hausse malgré les services de plus en plus précieux qui sont mis en place, malgré une coordination certes efficace. Il y a là lieu de s'inquiéter et de voir comment demain sera fait.

Vous nous inquiétez encore plus quand vous nous dites que déjà un certain nombre de moyens qui étaient accordés de par les années précédentes ne pourront plus faire l'objet de moyens lors des projets que vous mettez en place.

Il faudra donc être attentif à ce que, du côté de la Ville et du CPAS, on puisse avoir entendu votre appel à l'aide. En tout cas, c'est comme cela que je ressens les choses.

30% de personnes sans ressource avec un nombre impressionnant déjà, vous le disiez plus de 770 personnes rencontrées par le Relais santé au mois d'août, donc cela veut dire qu'au milieu de l'année, on est encore dans des périodes assez calmes et on sait que l'hiver est plus qu'à nos portes. Comme vous le disiez tout à l'heure, on a un grand questionnement sur le mois d'octobre. Nous sommes en plein dans le mois d'octobre et il y a déjà des gelées.

Qu'est-ce que l'on fait avec cela? Quelles sont, c'est ma première question, les actions que vous allez ou que vous mettez en place pour faire en sorte que les personnes les plus fragilisées soient prises en charge, malgré le fait que l'on ne soit pas dans "la période dite du Plan Hiver"?

Concernant la période du Plan Hiver, j'avais déjà pointé lors d'un précédent Conseil la problématique de l'inconditionnalité avec les fameuses subventions dont vous parliez tout à l'heure, de 67.500 € et

cette question de savoir si cette subvention allait pouvoir être empochée en totalité puisque nous n'avions pas répondu à la règle du 1er novembre au 31 mars? J'aurais voulu savoir si vous aviez eu, de la part de la Région, des apaisements quant à cette somme que l'on allait pouvoir toucher dans l'entièreté?

J'ai entendu également votre rôle précieux et j'entends qu'il puisse s'opérer avec les moyens nécessaires, d'analyse, de réflexion. Là, pour le moment, j'ai entendu que vous étiez en analyse et réflexion quant au Plan Hiver, les impacts, voir comment on peut dépasser cette urgence sociale dans ses moments les plus pénibles.

Bien qu'il soit d'emblée nécessaire de remettre en cause l'automaticité du lien entre sans-abrisme et mendicité, il est incontestable qu'un certain nombre de personnes sans abri recourent à cette pratique de mendicité, soit de manière régulière, soit de manière plus occasionnelle.

Il me semble que la population de sans abri constitue un public-cible de nombreux services de réseau social et j'aurais souhaité vous demander dans quelle mesure, à l'instar d'autres relais sociaux et de vos collègues, il n'était pas opportun – c'est une demande de notre part – de pouvoir voir comment ils vivent avec ce nouveau règlement mis en place et comment ils évoluent, comment ils y pallient dans la mesure où – on le sait, on a eu un débat tant public qu'en commission avec un certain nombre de questionnements et d'inquiétudes, comme la rupture du lien entre les travailleurs sociaux et les personnes en question avec une disparition de cet accrochage. Je pense qu'il serait intéressant d'avoir un outil comme le vôtre qui puisse se pencher sur cette question.

Enfin troisième point sur lequel je suis particulièrement sensible – puisque j'avais, il y a quelques mois sinon années, déposé un point à l'ordre du jour de ce Conseil – c'est l'aide alimentaire. On a maintenant plusieurs outils, le temps a passé, au niveau régional, au niveau de la commune également et une volonté que j'avais entendue dans la bouche du Président du CPAS de mettre en place – enfin – un outil qui puisse récolter un maximum de denrées alimentaires.

J'aurais juste voulu savoir comment on pouvait accrocher le train et peut-être tout simplement répondre à notre demande? Je rejoins ma collègue du CPAS pour voir comment, éventuellement, on ne pourrait pas mettre en place, de manière régulière – je confirme, sans jeton de présence s'il le fallait bien sûr – une commission conjointe avec le CPAS. Pour ceux qui sont intéressés, de pouvoir accrocher pratiquement les choses et pouvoir amener des idées pour faire avancer et vous aider dans ce précieux travail.

Encore merci à vous.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:
Merci.

Avant de voir si quelqu'un d'autre souhaite encore s'exprimer, par élégance, je voudrais proposer aussi à Virginie Olivier, si elle le souhaite parce que c'est la seule à rester debout depuis tout à l'heure, à pouvoir le cas échéant prendre la place d'Alain Detry. Elle sera assise, elle aura un micro et cela lui permettra peut-être de profiter aussi plus agréablement de cette discussion.

Y a-t-il encore d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer?

Oui, Madame Vanbrabant.

Mme A. Vanbrabant, Conseillère communale MR:
Je vais être très brève.

Merci Madame Olivier. Je l'ai écrit et maintenant, je profite de le rendre public pour dire aussi le travail remarquable que toute cette équipe petite mais volontaire est occupée à construire. Je les encourage beaucoup.

Merci.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:
Merci Madame Vanbrabant.

S'il n'y a plus de question, nous allons réagir pour apporter une série d'éléments. Avant de passer la parole au Président du CPAS et par ailleurs Président du RSUN et l'Echevine de la Cohésion sociale,

voire Madame l'Echevine Barzin pour la dernière des questions de Madame Klein le cas échéant, juste 6 petits commentaires que je souhaiterais partager.

Premièrement, me réjouir dans la foulée des interventions des différents Conseillers, du travail remarquable qui est réalisé par le RSUN. Le bébé a effectivement bien grandi. Nous l'avions porté sur le fonds baptismaux à l'époque, Philippe Defeyt et moi-même, lorsque j'étais en charge de la Cohésion sociale. Cela fait plaisir, autant d'années après, de se rendre compte combien ce défi du maillage de tous les acteurs locaux a pu être relevé. Je reconnais que j'ai toujours suivi avec attention l'évolution du RSUN mais quand j'ai entendu tout à l'heure, à l'énoncé du slide, la palette de tous les acteurs qui sont désormais des partenaires, on voit que l'on avait démarré de mémoire à 5 ou 6 et on est maintenant certainement à près d'une vingtaine. Tant mieux. C'est qu'effectivement, c'est un outil largement attendu et souhaité.

Deuxième considération, je reconnais Madame Karler que personnellement – mais comme je pense beaucoup d'autres – nous avions perdu de vue cette idée de la commission conjointe préalable. J'avoue, à titre de boutade, que ce que j'avais surtout retenu de l'édition de l'an dernier, c'était de mettre fait copieusement engueulé par Madame Ben Brahim mais je n'avais pas souvenance de cette proposition de la commission conjointe. Donc ce n'est pas volontaire. Maintenant que l'on est encore plus nombreux à le redire, on va tenter de s'en souvenir pour la fois prochaine.

Troisième point : vous suggériez dans votre intervention, Madame Karler, notamment l'idée du guichet social unique. Nous l'avons tenté, sous la précédente législature. Certains agents d'ailleurs – je pense notamment à Jean-Luc Ansiaux qui est présent dans la salle – s'en souviennent et Philippe Defeyt et moi-même, on s'en souvient aussi puisque nous avions défendu bec et ongles cette idée au départ. D'une manière assez visionnaire, mon prédécesseur Jacques Etienne à l'époque, nous avait dit combien ce processus était intéressant mais qu'il ne fonctionnerait pas. Nous étions bien marris, Philippe et moi, de devoir constater quelques années après que Jacques Etienne avait eu raison. Donc nous avions déjà tenté cette expérience du guichet social unique, en voulant le localiser ici au cœur de ville et cela n'a pas fonctionné. L'idée est généreuse mais dans les faits, pour toute une série de raisons qu'il serait trop long d'évoquer, la sauce n'a pas pris. C'était un élément qui a été tenté à Namur mais dont on doit, au terme de l'évaluation, reconnaître que ce n'était pas la meilleure des idées.

Quatrième élément, vous évoquiez la question de l'abri de nuit, du choix qui est fait de ne pas le mettre dans le giron du CPAS. La Ville gère aussi et a une expertise en matière de gestion des grands précarisés, y compris en situation d'urgence parce que c'est elle aussi qui organise le Dispositif d'Urgence Sociale (DUS). Je crois savoir que le Ministre régional en charge de l'Action sociale souhaite aussi pouvoir organiser, par voie décrétale, un meilleur financement des abris de nuit. On peut espérer, non seulement qu'il y ait une plus large présence et solidarité territoriale en matière d'abris de nuit parce qu'aujourd'hui, seule une poignée de villes à l'échelle de la Wallonie se sont dotées d'un abri de nuit. Or il est probable, c'est même certain, que le souhait c'est de faire en sorte que toutes les villes de plus de 50.000 habitants puissent demain être contraintes d'avoir un abri de nuit puisque certaines ne le font pas spontanément. Pour les deux provinces, celle du Brabant wallon et celle du Luxembourg, où il n'y a pas de ville de plus de 50.000 habitants, qu'il y ait au moins un abri de nuit qui soit organisé. Plus largement, cette révision devrait permettre de remettre un peu de beurre dans les épinards et donc pouvoir peut-être de la sorte, partiellement, apaiser vos craintes.

S'agissant de l'information à l'égard des réfugiés, Madame Klein, vous avez raison. On a eu une rencontre citoyenne qui a été de grande qualité, même si je peux paraître non-objectif en le disant mais je pense objectivement que c'était une thématique qui n'était pas simple et la réaction, dans la salle, a été globalement digne. J'entends bien, et vous nous y avez sensibilisés, qu'il y a un suivi à devoir faire en terme d'information. On va probablement s'atteler, avec l'Echevine déléguée aux compétences mayorales, avec le Président du CPAS, avec l'Echevine de la Cohésion sociale et moi-même, à faire un courrier toutes boites destiné à refaire un peu le point et de concentrer alors les différentes informations, les mises à jours maintenant que l'on a déjà connu quelques semaines de fonctionnement. Ne fut-ce que pour pouvoir à nouveau témoigner aux Belgradois que la Ville gère la situation, qu'elle prend des dispositions et qu'elle ne s'est pas lavée les mains, depuis la dernière réunion, en considérant que c'était au seul secteur associatif à prendre le relais.

Pour ce qui concerne enfin la question de la mendicité, évoquée par Monsieur Martin, j'entends bien la tentative qui est fait d'essayer de faire suggérer qu'il y a eu une rupture du lien social et du suivi à l'égard des SDF qui pratiquent la manche, en fonction du règlement. Je rappelle, Monsieur Martin, que le règlement ayant été partiellement invalidé par le Conseil d'Etat, les seules dispositions qui ont été intégrées au Règlement général de Police sont les dispositions qui visent la mendicité agressive ou problématique. Cela veut dire qu'aujourd'hui, si vous mendiez "classiquement", vous n'êtes plus en quelconque situation infractionnelle. Ne faisons pas croire qu'il subsiste aujourd'hui une situation qui, de la volonté de la Ville, entraînerait une rupture quelconque du lien social ou du travail à faire en rue. Je pense que cela méritait aussi d'être reprécisé.

Pour le surplus, au niveau des autres questions posées – et elles ont été nombreuses – je vais laisser le soin à mes collègues de répondre.

S'agissant en tout cas de l'emploi de personnes handicapées, Madame Karler – même si votre question s'adressait au CPAS, donc le Président y répondra – sachez que du côté de la Ville, l'Echevin Sohier pourrait vous le confirmer, nous sommes au-dessus de cette recommandation. Je regrette d'ailleurs que ce soit une obligation qui ne soit pas suivie de sanction parce que dès lors elle n'est pas toujours, y compris dans les pouvoirs publics, mise en œuvre. J'avais plaidé, à un moment donné, pour que ce soit d'ailleurs un des critères du Fond des Communes pour pouvoir sanctionner, le cas échéant, financièrement les communes qui n'atteindraient pas le quota minimal. Le Fond des Communes étant un brontosaure, si l'on devait ouvrir le débat sur cet aspect-là, il y avait un risque que ce soit la boite de Pandore qui s'ouvre. Donc, jusqu'à présent cela n'a pas abouti. En tout cas, du côté de la Ville, on remplit cette obligation et même au-delà. Ce qui a d'ailleurs été plusieurs fois souligné, y compris par des observateurs extérieurs.

Monsieur le Président du CPAS, je vous en prie.

M. P. Defeyt, Président du CPAS:
Merci Monsieur le Président. Merci à tout le monde, pour l'exposé et à ceux et celles qui sont intervenus et je vous remercie pour les remerciements.

Monsieur le Bourgmestre l'a dit à l'instant, nous qui avons entamé le processus, le bébé a grandi de manière extraordinaire. Certes, l'argent y a contribué puisque le RSUN a apporté des moyens nouveaux sur le territoire namurois. Mais il n'y a pas que cela. Je pense qu'il y a aussi la manière dont nous fonctionnons au sein du RSUN, la qualité des engagements que nous avons faits, donc la qualité des équipes et puis aussi la créativité.

A beaucoup d'égard, ce que nous faisons ici est cité en exemple ailleurs et vaut la peine d'être cité. Je pense par exemple à cette idée extraordinaire, pour en citer quelques-unes, d'équipes mobiles de rue qui associent des compétences ou des institutions différentes. C'est quelque chose qui ne se pratique pas fréquemment et c'est d'une richesse extraordinaire qui va bien au-delà des retombées pour les personnes mais des institutions, des associations en reliance.

Le Relais santé aussi fonctionne avec une réflexivité sur ce qu'ils font qui est d'une extraordinaire richesse et je m'en veux parfois de ne pas avoir plus de temps aussi pour suivre la qualité des réflexions et des données qui sont accumulées au sein du Relais santé.

Bien sûr aussi et on en reparlera le 2 décembre, je ne peux que vous y inviter, les expériences en matière de logement, celle du Capteur Logement, celle de Housing First, là aussi ont été importées de l'extérieur mais nous les mettons en œuvre de manière originale. Puisqu'il y a ici dans la salle au moins trois responsables de sociétés de logement de service public, je me permets de refaire un appel pour que les sociétés de logement – en tout cas le Foyer Namurois le fait déjà – pour que les deux autres sociétés s'inscrivent dans ce mouvement de Housing First et mettent à disposition des logements pour pouvoir développer le Housing First qui, comme l'a dit Virginie Olivier à l'instant, fonctionne vraiment de manière remarquable alors que l'on a débuté au 1er juillet.

Deuxième remarque, je ne sais pas si Virginie Olivier l'a fait de manière intentionnelle mais elle a fait le lien avec l'exposé de l'année passée qui concernaient les personnes qui n'activent pas les droits sociaux. Je pense que tous les acteurs concernés vont se pencher un peu plus sur cette non-activation de la part de personnes dans la rue ou en grande précarité. Je tiens néanmoins à préciser que ce n'est pas un refus d'institution et encore moins du CPAS. Ce sont des personnes qui sont

littéralement sans contact, en tout cas sans contact jusqu'au moment où elles vont, on l'espère, être accrochées d'une manière ou d'une autre par une des équipes sociales de la Ville, que ce soit celles du DUS, celles des équipes mobiles de rue, que ce soient celles du Relais santé.

Aujourd'hui, normalement une personne qui formule la demande, personne en Belgique – en tout cas les personnes qui sont en ordre de situation sur notre territoire – n'a pas de revenu. Ce n'est plus possible aujourd'hui. Tout a été fait, toutes les améliorations ont été apportées mais il faut que la personne soit accrochée.

Petite précision aussi – et je dis cela, pas pour revenir au Moyen Age ou 19ème siècle où l'on faisait la différence en matière d'aide sociale, entre les résidents d'une commune et ceux de l'extérieur, d'une autre commune ou d'une autre région – il faut quand même préciser qu'il y a beaucoup de non Namurois aussi. Ayons aussi l'honnêteté de reconnaître qu'il arrive aussi que des personnes qui errent à Namur peuvent parfois aussi errer dans d'autres villes de Wallonie. Ce n'est pas du tout pour rentrer dans un débat où l'on va commencer à faire des aides sélectives, ce n'est pas du tout cela le sens de ma remarque, simplement les chiffres sont impressionnants mais il faut aussi, dans une certaine mesure, les relativiser.

On pourrait s'interroger, remarque suivante, sur la raison pour laquelle Virginie Olivier a cité la maison de convalescence, en lien avec la grande précarité. Ce lien est très important. Je me tourne vers l'Echevine de la Cohésion sociale, ce serait peut-être bien que l'on puisse évoquer, dans votre commission, ce projet de maison de convalescence puisque la Ville est évidemment un partenaire.

On se rend compte effectivement que les personnes en grande précarité ont encore plus difficile que d'autres personnes à passer ce cap difficile qui suit la sortie de l'hôpital. Vous savez comme moi que l'on en sort de plus en plus vite. N'est-ce pas Monsieur le Président?

Ces personnes-là, comment voulez-vous vivre par exemple, une chimiothérapie ou d'autres traitements lourds si vous n'avez pas de logement, si vous n'avez pas un logement équipé, si vous n'avez pas de "chez soi"?

La question des lits de convalescence pour des personnes précaires fait précisément partie de notre réflexion parce que ce besoin fait partie des besoins qui ne sont pas couverts aujourd'hui. On va être très clair: une personne à la rue à Namur, il y a peu de chance qu'elle se retrouve dans une des maisons de convalescence de Spa. La probabilité est nulle, elle n'a pas les moyens, elle n'a pas les connexions, elle n'a pas l'argent.

C'est la raison pour laquelle Virginie Olivier, à juste titre, a cité ce projet parmi les choses qui peuvent aussi améliorer le suivi des personnes en grande précarité.

Sur les carences, Madame Karler, que vous évoquiez à l'instant, je pense effectivement qu'en matière de synergies, on peut toujours aller plus loin mais si Madame Barzin et Monsieur Prévot en sont d'accord, moi je propose que l'on revienne là-dessus à l'occasion de la discussion que l'on aura ici sur le budget du CPAS. Entre-temps, la Fédération du CPAS – on en a discuté aujourd'hui – aura déposé sur la table cette proposition en matière de synergie. Je suppose que le CPAS rentrera volontiers, dans les propositions positives que formulera dans peu de temps la Fédération des CPAS et je pense que l'on peut y revenir alors de manière utile ce jour-là, pour autant que Madame Barzin en soi d'accord.

Pour l'emploi des personnes handicapées, même réponse. D'abord, un, un certain nombre de personnes handicapées ne souhaitent pas être cataloguées comme personnes handicapées. C'est une question de fierté. Ce sont des personnes qui répondent aux critères AWIPH, qui répondent donc au pourcentage que nous devons atteindre mais qui ne souhaitent pas que cette information apparaisse, qu'elle soit reconnue, même si c'est au travers de statistiques anonymes, comme personne handicapée. On fera le point. Monsieur le Directeur général du CPAS a bien entendu votre question et on y reviendra avec un document plus important.

Sur les personnes âgées et en particulier ce projet d'entreprise d'économie sociale, Madame Karler, il n'est pas oublié d'autant moins que, bientôt, l'Entreprise de Formation par le Travail (EFT) qui est la nôtre va mettre en place, en cheville avec notre service accompagnement, la possibilité de faire certains petits travaux au domicile des personnes âgées.

Cela s'inscrit en plein dans cette volonté de développer notre service d'accompagnement pour les personnes âgées et cela s'inscrit surtout en plein dans la collaboration que vous connaissez, que nous avons maintenant avec la Fondation d'Harscamp qui accepte de financer des petits travaux chez des personnes âgées précaires.

On aura maintenant un financement traditionnel, celui du CPAS, un financement ou un co-financement de la part de la Fondation d'Harscamp et une partie des effectifs de l'EFT sera occupée à faire des travaux chez des personnes âgées.

Je ne voudrais pas vous donner une précision exacte pour quand ce projet sera terminé. Je pense que Madame Petrov est dans la salle, si elle peut me donner la réponse exacte, j'en serais très heureux. Je n'ai pas en tête le timing précis.

Le taxi social, honnêtement Madame Karler, on peut toujours développer les services sociaux, on peut toujours y mettre des moyens financiers et humains, payés par les deniers publics. Nous avons, sur le territoire de Namur, une telle richesse en matière de transports sociaux, organisés par l'associatif, l'associatif tout seul ou le public ou le public avec d'autres.

Vous savez comme moi que l'on a lancé, à Namur, la Centrale des moins mobiles qui fonctionne très très bien. Honnêtement, on peut toujours faire des choses mais je pense que ce besoin est relativement bien couvert. On peut aller plus loin et si demain nous avions d'aventure, des moyens supplémentaires venant du Fédéral ou venant de la Région, je pense qu'il y a peut-être d'autres priorités. Si je devais en préciser une, – là, il y a espoir évidemment puisque la Région envisage une assurance-autonomie – s'il y a des besoins à combler de manière prioritaire, c'est ma hiérarchie après évidemment le Conseil en décidera mais c'est évidemment l'accompagnement de personnes âgées en grande précarité.

On a fait beaucoup de choses à Namur, Ville, CPAS, on fait beaucoup de choses mais là il y a des besoins que nous savons insuffisamment couverts. L'assurance-autonomie sera probablement un moyen d'augmenter l'accompagnement de ces personnes. J'insiste bien en ce qui concerne le CPAS, nous n'allons pas nous substituer à des services associatifs mutualistes, notamment, existants. Ils font leur travail, c'est leur spécialité. Notre responsabilité à nous, au CPAS en tout cas, ce sont les personnes en grande précarité.

Sur la pension de famille, effectivement il y a un problème matériel. J'en suis absolument désolé. Il y a des fuites d'eau dans 2 logements. Ce sont des choses que nous allons essayer de résoudre. Je pensais par contre, en matière de pension de famille, vous alliez m'interroger sur ce que l'on peut appeler les difficultés de jeunesse de cette pension de famille. Je sais qu'il y a des réflexions en cours sur l'encadrement des personnes qui vivent dans cette pension de famille. Elles viendront je pense bientôt sur la table. Je reconnais bien volontiers, même si nous l'avions anticipé – on en avait parlé à l'occasion d'un Conseil ou d'un Comité spécial, je ne saurais plus dire – oui il y a des petits ratés au démarrage.

Maintenant, les choses sont en train de s'améliorer. Dans le noyau initial de personnes, il y en a 3 qui ont décidé de signer une nouvelle convention pour un an. Ce qui veut dire que voilà 3 personnes sur 6 – puisqu'il y a 2 logements qui sont malheureusement inoccupés pour des raisons matérielles – qui ont trouvé chaussure à leur pied dans la pension de famille et une a quitté volontairement. Il y a une 5ème situation que je préfère ne pas évoquer publiquement pour des raisons de confidentialité mais je n'ai aucun souci à m'en ouvrir lors d'une réunion à huis clos.

En ce qui concerne les migrants, Madame Klein, je suppose que l'information concerne tout le monde. Oui, nous attendons l'année prochaine. D'autant plus que tout indique qu'un certain nombre de ces personnes seront reconnues très rapidement comme réfugiées. Nous nous attendons à des demandes supplémentaires pour le CPAS en 2016.

J'ai proposé aux services concernés du CPAS qui sont en train de préparer le budget, d'anticiper ces demandes nouvelles, en sachant que l'équivalent du RIS que ces personnes vont toucher est remboursé à 100% pendant 5 ans mais qu'il reste à charge du CPAS l'accompagnement social et le back office pour gérer toutes ces demandes, toutes les formalités, etc.

Nous sommes prêts. La question essentiel, mais cela je pense qu'il faudra que l'on travaille en profondeur cette question Ville, CPAS, sociétés de logement et tous les autres acteurs, la question essentielle sera le logement pour ces personnes, une fois qu'elles seront reconnues officiellement comme réfugiées.

J'espère avoir répondu à l'essentiel des questions. J'espère ne pas avoir été trop long.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:
Merci Monsieur le Président.

Madame l'Echevine de la Cohésion sociale.

Mme l'Echevine S. Scailquin:
Merci Monsieur le Président.

Bien entendu, je souhaiterais m'associer aux remerciements et aux félicitations pour le travail qui est mené par le RSUN et pour l'exposé que Virginie Olivier nous a fait ce soir.

J'en profite aussi pour saluer et remercier l'ensemble des travailleurs sociaux qui sont actifs ici à Namur, qu'ils soient du CPAS, de la Ville ou du tissu associatif aussi qui est très présent sur notre territoire. On sait que le mot réseau a bien tout son sens par rapport au travail social qui est mené à Namur. C'est vraiment un maillage complet que l'on peut voir ici. Il faut le souligner et les remercier car c'est bien trop souvent un travail de l'ombre qu'est ce travail social. Donc, comme pour vous Madame Karler, c'est important d'avoir ce Conseil conjoint qui nous permet de pouvoir aussi poser un regard sur cette politique sociale.

Je souhaiterais aussi relever les termes qui ont été développés par Madame Oger: accueil, accroche, accompagnement. C'est bien là l'essence, l'ADN du travail social, de tous les travailleurs sociaux actifs ici, à Namur.

Par rapport aux éléments qui ont été soulevés par Madame Karler, effectivement concernant la commission conjointe, nous n'avons peut-être pas suffisamment relu le procès-verbal de la séance du Conseil conjoint 2014. En tout cas, nous souhaitions que l'exposé de Madame Olivier puisse se faire en primeur aussi au sein du Conseil communal. Mais nous ferons en sorte, l'année prochaine, que l'on puisse avoir cette commission conjointe.

Par rapport à la question des synergies, vous dites que l'on fait un copié-collé par rapport à l'année passée ou aux années précédentes, je dirais qu'au-delà des documents qui sont fournis, les synergies elles se travaillent, elles sont effectives au quotidien. Au-delà de ce qui est écrit sur un document qui est déposé de manière formelle pour un Conseil conjoint, ce sont des rencontres entre les travailleurs sociaux, entre les responsables tant du CPAS que de la Ville et du Service de Cohésion sociale. C'est aussi un travail quotidien pour l'accueil et l'accompagnement des personnes puisque chacun, avec ses spécificités, ont pour unique objectif d'accueillir et d'accompagner au mieux les personnes en grande difficulté ou en grande précarité. Je dirais vraiment qu'au-delà des documents, ce qu'il faut surtout souligner ce sont surtout les synergies qui se vivent au quotidien, au jour le jour, pour tout ce public que nous souhaitons aider au mieux.

Par rapport aux personnes porteuses de handicap, Monsieur le Bourgmestre l'a dit et Monsieur Sohier nous a aussi envoyé des petits copions, effectivement nous dépassons le taux obligatoire en matière d'emploi ici à la Ville.

Mais je voudrais aussi peut-être élargir la question des personnes porteuses de handicap au-delà de la question de l'emploi au sein des services publics et au sein de la Ville, pour vous dire que le travail par rapport aux personnes porteuses d'un handicap, c'est un travail transversal de l'ensemble des services:

- *pour l'accueil à la Maison des Citoyens, par exemple;*
- *pour l'accueil dans différents services de la Ville;*
- *pour l'aménagement des différents bâtiments communaux;*
- *l'aménagement aussi au niveau des espaces publics;*

- *par rapport aussi à toute une série d'informations, de guides qui sont mis à disposition des parents par rapport à des activités pour les enfants en situation de handicap;*
- *par rapport aussi à des stages qui peuvent être organisés, etc.*

Donc au-delà de l'emploi, c'est vraiment une politique transversale que nous souhaitons mener au niveau de la Ville. Tant et si bien que l'Association Socialiste de la Personne Handicapée (ASPH) a remis un bon point à la Ville par rapport au travail que nous menons par rapport à ces personnes.

Nous avons, lors du Conseil précédent du mois de septembre, rentré aussi notre candidature pour maintenir et renforcer le label Handicity que la Ville a depuis plusieurs années. C'est vraiment important et fondamental de ne pas s'arrêter à ce qui se fait déjà mais d'aller encore plus loin dans nos démarches et dans l'accompagnement des personnes porteuses de handicap.

Je ne vais pas revenir sur tous les autres points qui ont déjà été évoqués par Philippe Defeyt et Maxime Prévot par rapport à l'abri de nuit notamment.

Je voudrais peut-être m'attarder davantage par rapport à la question qui a été posée par Madame Klein par rapport aux réfugiés.

Lors du dernier Conseil, j'annonçais un numéro d'appel, des collectes, des appels aux bénévoles ou aux volontaires. C'était pour vous dire que cet appel téléphonique a marché "à plein". Une quarantaine d'agents de la Ville se sont proposés pour être derrière ce standard téléphonique, en plus de leur travail. Donc je tiens à les remercier.

Ce sont des centaines d'appels téléphoniques et des centaines de mails qui ont été envoyés à l'adresse mail solidarité pour proposer l'aide de personnes, de Namurois, qui voulaient aider soit directement auprès des réfugiés ou bien pour nous aider dans les collectes qui ont été effectuées. Ce sont donc plus de 100 bénévoles, 100 citoyens namurois qui sont venus les après-midi ou les samedis matins pour nous aider à réceptionner les dons ou à trier. Les tris ne sont pas terminés et ces citoyens, ces bénévoles sont toujours là pour nous aider.

Ce numéro de téléphone et cette adresse mail restent actifs même s'ils sont effectivement moins effectifs, moins sollicités aujourd'hui. Mais nous restons mobilisés pour d'éventuelles autres nouvelles actualités.

Ces collectes ont été un vif succès. La générosité des Namurois n'est pas à mettre de côté. L'ancienne caserne des pompiers est bien remplie. Déjà plus de 6 camions ont été emmenés à la Croix-Rouge à Suarlée et il y a encore beaucoup, beaucoup de choses qui vont pouvoir être redistribuées aux différentes associations namuroises, par exemple: les couvertures, les sacs de couchage, ont aussi été donnés à la Croix-Rouge sur le site de Belgrade mais aussi aux associations ou à l'équipe de soutien technique pour préparer cette période hivernale.

Nous avons aussi souhaité travailler la main dans la main avec le collectif de citoyens qui s'est mobilisé. Nous les avons rencontrés avec les responsables du Service de Cohésion sociale pour voir comment nous pouvions travailler avec eux.

On l'a déjà dit, un comité de pilotage a été mis en place avec différents représentants de la Ville, du CPAS, de la Croix-Rouge, des représentants du collectif citoyen et également des riverains du site de Belgrade. Quelque part, si n n'en parle pas tellement mais Madame Barzin le dira, c'est que nous n'avons pas de plainte du voisinage. C'est là aussi un point positif à amener.

Au jour d'aujourd'hui, 264 réfugiés sont à Belgrade. On sait que dans les travaux, qui devraient être effectués le plus rapidement possible par la Croix-Rouge, c'est d'aménager une cuisine et un réfectoire et puis, par la suite, de pouvoir faire d'autres travaux qui permettront de pouvoir accueillir également des femmes sur le site de Belgrade. Différentes initiatives sont mises en place, par exemple grâce au collectif, des cours de français sont aussi dispensés depuis quelques jours.

Peut-être aussi vous dire que certaines personnes sont déjà retournées de manière volontaire dans leur pays. Il s'agit notamment de personnes qui viennent d'Irak. Pour l'instant, nous avons des personnes qui ont entre 27 et 30 ans. La mobilisation de la Ville et des différents services ne faiblit pas. Nous sommes toujours là pour aider au mieux la Croix-Rouge et pour répondre aux différentes situations d'urgence.

Voilà pour ce que je souhaitais répondre aux différentes questions qui ont été faites par les Conseillers.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:
Merci Madame l'Echevine.

Madame Barzin va dire aussi un petit mot pour répondre à la question de Madame Klein et puis on se tournera aussi vers Madame Virginie Olivier qui souhaitait aussi apporter quelques éléments en réflexion.

Mme l'Echevine, A. Barzin:
Quelques éléments complémentaires en plus de ce qui a déjà été évoqué par le Bourgmestre, par Philippe Defeyt et Stéphanie Scailquin en réponse à la question posée par Dorothée Klein.

Il est vrai que suite à la réunion publique en plus de la communication qui a été faite à ce moment-là, la Croix-Rouge avait travaillé à la rédaction d'une brochure expliquant leurs méthodes, leur mode de fonctionnement dans un centre de candidats réfugiés. C'est un élément qui avait été diffusé aussi auprès de la population de Belgrade, qui donnait des éléments complémentaires d'information par rapport au travail de la Croix-Rouge.

Comme cela a été évoqué par Stéphanie Scailquin il y a quelques instants, ce qui avait été annoncé s'est poursuivi. Le comité d'accompagnement a été mis en place. C'est la Croix-Rouge qui le pilote, qui envoie les indications, donc on a au sein de ce comité, en plus de la présence du Président du CPAS et de l'Echevine de la Cohésion sociale, du Bourgmestre, de moi-même, un représentant de l'opposition en la personne de Fabian Martin, un représentant des riverains qui – c'était d'ailleurs avant la réunion que nous avons eue il y a une dizaine de jours – s'était renseigné auprès de ses voisins. C'est quelqu'un qui habite à toute proximité de la caserne de Belgrade, il s'était renseigné auprès de ses voisins pour prendre un peu le pouls par rapport à l'installation et à l'arrivée des premiers réfugiés à Belgrade. On n'a pas reçu de plainte.

On soulignait justement le renforcement de la présence policière à Belgrade. C'est quelque chose qui a été apprécié.

Ce qui avait été annoncé lors de la réunion publique qui s'est tenue le 16 septembre a bien entendu été respecté. On fait le point régulièrement avec le Chef de corps de la Police, avec Madame Purnode qui est en charge des agents de quartier. On suit vraiment la situation de près mais on n'a pas d'incident à signaler, pas de plainte reçue non plus.

Comme Stéphanie Scailquin l'a déjà évoqué par rapport à toutes les démarches qui sont faites par des citoyens, par le collectif, le numéro de téléphone fonctionne toujours, l'adresse mail aussi. C'est vrai que dans un premier temps, la Croix-Rouge souhaitait pouvoir vraiment travailler à l'installation, dans les meilleures conditions possibles, des réfugiés et elle nous avait demandé 2-3 semaines pour pouvoir mettre en place toutes leurs équipes. D'habitude, un centre de réfugiés qui est créé, c'est préparé pendant plusieurs mois. Ici, en un mois ils ont dû mettre en place ce centre à Belgrade. Il y a effectivement toutes ces démarches qui peuvent continuer à être faites.

Dans les demandes qui existent maintenant, tenant compte de l'évolution du temps aussi et des saisons, les personnes peuvent par exemple donner des bonnets, des gants, des écharpes. On parlait de toute une série de choses qui peuvent servir à occuper, qui peuvent être utilisées pour occuper les résidents: des équipements sportifs, des tables de ping-pong, des panneaux de baskets, de quoi leur permettre de faire quelques jeux, des kickers, c'est le genre de choses qui peuvent être données en plus de ce qui avait déjà été renseigné par le passé.

De manière générale, on peut vraiment souligner la grande solidarité des habitants de Belgrade et des alentours. Beaucoup de compréhension, aucun incident à signaler comme je le disais et beaucoup de démarches citoyennes, dans beaucoup de secteurs notamment dans le secteur de l'enseignement, pour aider les personnes à apprendre le français par exemple. Il y a différentes démarches qui sont encore effectuées maintenant, soit pour aller dans le centre avec des groupes de personnes qui peuvent y faire certaines choses avec les résidents ou soit à l'extérieur. Par exemple, certains résidents se ont pu participer au Festival International du Film Francophone (FIFF), il y a

quelques jours. Il y avait des projets de se rendre aussi au Festival du Film Nature qui se tient pour le moment. Il y a vraiment toute une série de démarches qui se poursuivent.

Les engagements qui avaient été pris se poursuivent également au niveau de la Ville et du CPAS. Nous suivons donc cette situation avec beaucoup d'attention.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:
Le temps que Madame Olivier aille porter son doigt sur le micro, Monsieur Defeyt a un petit scoop à livrer sur une date.

M. P. Defeyt, Président du CPAS:
Madame Pétrov – merci beaucoup – m'a répondu par sms. Donc la section petits travaux de l'EFT ouvrira le 1er janvier 2016, Madame Karler. Donc nous aurons l'occasion d'en reparler de toute façon, en interne.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:
Voilà qui est précisé. Madame Olivier, je vous en prie.

Mme V. Olivier, Coordinatrice générale du RSUN:
Pour répondre aux questions de Fabian Martin au niveau du Plan Hiver, on questionnait un peu la période. Le DUS a la possibilité – c'est le cas pour le public qui ne peut pas aller à l'abri de nuit, par exemple une femme avec ses enfants – de mettre à l'hôtel et donc c'est une possibilité qui pourrait être activée en octobre et qui l'est en tout cas en novembre. La Ville n'a pas la caserne au mois de novembre. Je sais qu'une demande a été introduite pour que ce soit le cas mais il n'y a pas encore eu de réponse de la Défense, si je ne m'abuse. En principe l'hiver de la Défense c'est du 1er décembre au 31 mars. Effectivement, pour la période du mois de novembre, c'est systématiquement le surplus de personnes se présentant à l'abri de nuit est hébergé à l'hôtel ou en auberge de jeunesse.

Par rapport à la question du règlement mendicité, je rejoins ce que Maxime Prévot a dit. Effectivement depuis début janvier, le Conseil d'Etat a cassé… je ne sais pas quel est le terme.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:
… a suspendu partiellement.

Mme V. Olivier, Coordinatrice générale du RSUN:
…a suspendu partiellement le règlement mendicité de la Ville. Il faut aussi rappeler que ce n'était pas non plus une pénalisation de l'occupation de l'espace public et donc que les personnes ont pu continuer, sans mendier, à occuper l'espace public. Ce qui a quand même permis de continuer à garder le lien avec les équipes mobiles de rue.

Par rapport à cela, il faudrait un peu voir les statistiques. C'est trop tôt que pour pouvoir tirer des conclusions mais ce qui serait intéressant, c'est de voir la courbe des rencontres en 2014 et voir si après le mois de janvier, il y a quelque chose qui s'est passé ou pas. Pour le moment, c'est un peu compliqué de tirer des conclusions.

Au niveau de l'aide alimentaire, dans certaines communes c'est le CPAS qui porte ce dispositif de coordination. Souvent, il a été initié par les relais sociaux puis à un moment, c'est un peu comme cela que l'on fonctionne, on essaie de ne pas être pilote des projets. On est pilote ou co-pilote de certains projets mais notre objectif c'est que ce soit des partenaires qui reprennent le pilotage des projets. Il y a un projet à Mons qui s'appelle le SOREAL (Solidarité, Réseau Alimentaire) et qui est vraiment une grande plateforme de valorisation des invendus. A Verviers, c'est Réverval. C'est vraiment le relais social de Verviers qui le porte mais à Mons, c'est effectivement le CPAS de Mons qui le porte. C'est un peu pour aller vers cela. Avoir après quel partenaire pourrait reprendre la direction ou la coordination mais en tout cas les Restos du Cœur ont très envie de porter cette réflexion.

Il y avait une question de réflexion sur le Plan Hiver, mais là je ne sais plus de quoi il s'agissait. Ah oui, comment faire avec 67.500 € pour l'année prochaine. Moi je n'étais pas informée que c'était en suspens. Je n'ai jamais eu d'information officielle par rapport à cela.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:
Merci Madame Olivier.

Est-ce qu'il y a encore un Conseiller communal ou bien de l'Action sociale qui souhaite prendre la parole?

Madame Karler.

Mme K. Karler, Conseillère CPAS (PS):
Juste quelques réactions par rapport à vos réponses.

Monsieur Prévot, vous m'avez répondu par rapport à votre expérience en termes de guichet unique. Effectivement, je serais intéressée d'avoir l'évaluation pour voir un peu, dans cette expérience, ce qui a bien fonctionné, ce qui n'a pas bien fonctionné. J'entends bien que si le résultat était, au final, négatif peut-être que la piste n'est pas la meilleure. Cela dit, entre tout ou rien, il y aussi des intermédiaires et peut-être que la question et le renfort des synergies peut s'opérer autrement. En tout cas je serais intéressée de disposer de l'évaluation du rapport. J'imagine que s'il y a eu expérience ou projet-pilote, on devrait pouvoir en disposer.

Vous dire aussi, Monsieur Defeyt, que par rapport à la question relative à l'emploi des personnes handicapées, j'entends bien la position et la posture de la Ville qui, je le sais bien, est au-delà du nombre qui est imposé. C'est une très bonne chose. On en attendrait au moins autant du CPAS. Me répondre que l'on ne sait pas, que l'on verra, que l'on vous répondra, je pense qu'il faut insister sur cet aspect-là.

La question du taxi social, je l'avais précisé dans l'intervention aussi, effectivement il existe un panel de services et une offre diversifiée à cet égard. Cela dit, il y a aussi vraiment des besoins qui restent incomblés à cet égard. On a des témoignages de citoyens – je peux vous en raconter – où il y a quand même un manque encore à combler. Vous dites "Ce n'est pas ma priorité", peut-être mais n'écartons pas trop vite le sujet et laissons quand même la possibilité d'y revenir.

Je vous remercie.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:
Merci. Plus d'autre réaction?

Monsieur Martin.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:
Vous avez évoqué que le Ministre régional de l'Action sociale allait refinancer les abris de nuit. Est-ce que vous pourriez lui demander aussi qu'il puisse, à l'instar de son collègue Ministre des Travaux publics, essayer peut-être de faire bouger aussi le Plan Hiver. On voit que pour les routes, il y a des possibilités, peut-être aussi que pour l'action sociale… Vous le connaissez bien, donc si vous pouvez peut-être lui dire, ce serait bien.

(Rires dans l'assemblée)

M. M. Prévot, Président d'assemblée:
Je lui en parlerai.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:
Les routes c'est important, les gens c'est bien aussi.

Sur la mendicité, je ne vais pas épiloguer. Je vais juste revenir sur ce que vous avez voté au Conseil communal, qu'en parallèle un plan d'action transversal relatif à la politique d'accompagnement social et une réévaluation des pratiques de mendicité sont mises en œuvre avec l'ensemble des services et acteurs concernés. C'est juste ce que je demande. C'est ce qui a d'ailleurs été soulevé par Virginie Olivier ici présente. La rupture du lien, ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les travailleurs sociaux.

Je pense que vous avez aussi été très réduits dans votre manière de voir les choses dans la restriction en termes de mendicité. Je pense qu'il n'est pas du tout vain de pouvoir voir, dans quelques mois, s'il y a eu un impact ou pas. C'est notre demande légitime.

Ensuite, concernant l'aide alimentaire, on le sait dans les outils qui existent – on l'a bien mesuré dans d'autres grandes villes – ce qu'il manque, c'est vraiment quelqu'un qui puisse coordonner et acheminer tous les invendus qui sont dans les magasins, qui sont accessibles mais qui

malheureusement ne peuvent être enlevés par manque de moyens. C'est volontiers que nous participerons à la discussion.

Merci beaucoup.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:
Merci Monsieur Martin.

Plus d'autre réaction?

Je me permets dès lors de remercier, au nom des deux Conseils, Madame Virginie Olivier pour le temps qu'elle a bien voulu consacrer à éclairer ces deux Conseils de son expérience et des missions portées par le RSUN.

On lui souhaite une bonne continuation dans son travail et on peut l'applaudir.

(Applaudissements dans l'assemblée)

J'en viens donc à reprendre l'ordre du jour du Conseil conjoint puisqu'il y avait un autre point, le point 1.

J'ai d'abord, pour libérer Madame au plus vite, commencé par le point 2. Le point 1, c'est ce fameux rapport sur les synergies. Je pense qu'on l'a abordé à travers les discussions mais formellement, je dois demander son approbation. Pas d'objection? Unanimité? Je vous remercie.

Voilà qui clôture alors le Conseil conjoint.

Permettez-nous de remercier également les Conseillers de l'Action sociale pour leur participation. Ils peuvent rester évidemment pour la suite de nos travaux mais sinon, ils sont libérés.

Merci à eux et bravo aussi pour votre travail dans l'ombre mais oh combien précieux, singulièrement à l'égard de celles et ceux qui sont les plus démunis de nos concitoyens.

Revu sa délibération du 20 mars décidant de programmer la séance du Conseil conjoint Ville-CPAS en date du 15 octobre 2015;

Attendu que l'exposé initialement prévu sur l'aide alimentaire a été modifié et qu'il portera sur les plans saisonniers, l'état des collaborations publiques et associations;

Sur la proposition du Collège du 01 octobre 2015,

Entend l'exposé de Mme Virginie OLIVIER (Coordinatrice Générale du Relais Social Urbain Namurois) sur les plans saisonniers, l'état des collaborations publiques et associations.

La séance est levée à 20 heures.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

J-M. VAN BOL

Le Président,

M. PREVOT

Le Directeur général du CPAS,

A. SOREE

Le Président du CPAS

P. DEFEYT